



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 15 novembre 2005 — N° 183

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Michel Bissonnet**

---

**QUÉBEC**

La séance est ouverte à 10 h 10.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 8 novembre 2005, sur la motion de M. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 118 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 118 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 novembre 2005, sur la prise en considération du rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, ainsi que sur l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux.

**15 novembre 2005**

---

À 12 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

---

La séance reprend à 14 h 07.

---

Moment de recueillement

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Présentation de projets de loi**

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie des projets de loi suivants :

n° 131 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales

La motion est adoptée.

n° 133 Loi modifiant l'article 1974 du Code civil

La motion est adoptée.

---

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 134 Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

15 novembre 2005

---

La motion est adoptée.

---

M. Lessard, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 135 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 240 Loi concernant la Ville de Chandler

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2331-20051115)

M. Lelièvre (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 240, Loi concernant la Ville de Chandler.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 240 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

**15 novembre 2005**

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 241 Loi concernant la Ville de Grande-Rivière

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2332-20051115)

M. Lelièvre (Gaspé) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 241, Loi concernant la Ville de Grande-Rivière.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 241 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales et des Régions soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

---

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 238 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières)

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2333-20051115)

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 238, Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières).

La motion est adoptée.

**15 novembre 2005**

---

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 238 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des institutions et que le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le président communique à l'Assemblée et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 239 Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2334-20051115)

M. Gabias (Trois-Rivières) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 239, Loi prévoyant la continuation du Conseil de la coopération du Québec en coopérative et la fusion par voie d'absorption de la Fondation pour l'éducation à la coopération par l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs.

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 239 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission des finances publiques et que le ministre des Finances soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

### **Dépôts de documents**

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

**15 novembre 2005**

---

L'Entente entre le gouvernement du Québec et le Programme COSPAS-SARSAT concernant les exemptions, les avantages fiscaux et les prérogatives de courtoisie consentis au Programme, aux représentants des États membres et aux fonctionnaires du Secrétariat, signée à Québec le 27 mai 2005, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de cette entente internationale.

(Dépôt n° 2335-20051115)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*, l'Assemblée nationale approuve l'Entente entre le gouvernement du Québec et le Programme COSPAS-SARSAT concernant les exemptions, les avantages fiscaux et les prérogatives de courtoisie consentis au Programme, aux représentants des États membres et aux fonctionnaires du Secrétariat, signée à Québec le 27 mai 2005.

(Dépôt n° 2336-20051115)

\_\_\_\_\_

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel de gestion du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2337-20051115)

\_\_\_\_\_

M. Marcoux, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2338-20051115)

Le rapport annuel de gestion du Tribunal administratif du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ;

(Dépôt n° 2339-20051115)

15 novembre 2005

---

Le rapport sur l'application de l'article 61.1 de la *Loi d'interprétation* et sur l'opportunité de le maintenir ou de le modifier.

(Dépôt n° 2340-20051115)

---

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 2341-20051115)

---

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections du Québec sur la mise en application de l'article 30.8 de la *Loi sur les élections scolaires* dans le cadre des élections partielles du 23 octobre 2005 dans la circonscription n° 17 de la Commission scolaire de Portneuf et dans la circonscription n° 17 de la Commission scolaire Marie-Victorin ;

(Dépôt n° 2342-20051115)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Charbonneau (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du 16 novembre 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 2343-20051115)

### **Dépôts de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 682 citoyens et citoyennes du Canada, concernant l'indemnisation de Mme Mirlande Demers, victime d'une agression sexuelle hors Québec.

(Dépôt n° 2344-20051115)

**15 novembre 2005**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Deslières (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 693 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes.  
(Dépôt n° 2345-20051115)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bouchard (Vachon) dépose :

Le texte de l'article 73.5 de la *Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance*.  
(Dépôt n° 2346-20051115)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle, dépose :

Un document, préparé par le Conseil québécois des centres de la petite enfance, intitulé *Offre clinique – Soutien d'une mise en candidature pour l'obtention d'un bureau coordonnateur*.  
(Dépôt n° 2347-20051115)

### **Motions sans préavis**

M. Kelley, ministre délégué aux Affaires autochtones, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance de la contribution de M. Johnny Adams, président de l'Administration régionale Kativik, dans la vie publique, communautaire et économique du Nunavik et du Québec depuis 1987.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

**15 novembre 2005**

---

Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'apport exceptionnel du Curateur public à la protection et à la défense des droits de milliers de nos concitoyens inaptes et souligne le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de cet organisme public qui, depuis 1945, poursuit une mission fondamentale de protection sociale.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

#### **Motions sans préavis**

M. Béchar, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage aux entreprises lauréates des Grands Prix québécois de la qualité qui ont été remis le 27 octobre dernier.

**15 novembre 2005**

---

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

Mme Delisle, ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Semaine des centres jeunesse, qui se déroule au 14 au 20 novembre 2005.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 107, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement.

---

M. le président donne les avis suivants :

- la Commission de la culture se réunira afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le patrimoine religieux au Québec ;

**15 novembre 2005**

---

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance publique pour entendre la sous-ministre de Revenu Québec, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux et le président-directeur général de la Régie de l'assurance maladie du Québec concernant le régime d'assurance médicaments et en séance de travail pour faire des observations à la suite de l'audition.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 16 novembre 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Charbonneau (Borduas). Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec appuie les propos du ministre de la Santé selon lesquels un système de santé privé parallèle serait socialement inacceptable et fonctionnellement inefficace.

---

M. le président rend ensuite une directive sur la demande qui lui a été adressée, le 8 novembre 2005, par la leader de l'opposition officielle. Celle-ci soutient que la nomination du député de Louis-Hébert à titre de vice-président d'un comité ministériel et président d'un comité interministériel est incompatible avec sa fonction de président de la Commission des finances publiques.

#### **DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE**

Tout député qui n'est pas ministre peut être membre permanent d'une commission et tout membre peut devenir président de sa commission. La nomination du député de Louis-Hébert à titre de vice-président d'un comité ministériel et de président d'un comité interministériel ne fait pas de ce dernier un membre du Conseil exécutif et n'est donc pas incompatible avec sa fonction de président d'une commission. Un membre de la commission qui considérerait que le président n'exerce pas sa fonction d'une manière appropriée pourrait mettre en cause sa conduite en présentant, à l'Assemblée, une motion de blâme à son endroit. Il reviendra aux membres de la commission de juger si le comportement adopté par le député dans l'exercice de ses fonctions lui permet de conserver la crédibilité nécessaire pour présider sa commission et la présidence de l'Assemblée n'a pas à intervenir sur cette question.

15 novembre 2005

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée poursuit le débat sur la prise en considération du rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives, ainsi que sur l'amendement transmis par M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux.

À la fin de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Caron (Terrebonne) dépose :

Un extrait du document intitulé *Pour les parents et les aidantes / aidants : des mesures incontournables – Tournée d'appuis aux revendications de l'AFEAS.*

(Dépôt n° 2348-20051115)

Le débat se poursuit.

À la demande de M. Cusano, premier vice-président, M. Jutras (Drummond) retire certains propos non parlementaires.

Le débat est ajourné au nom de Mme Champagne (Champlain).

---

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 novembre 2005, à 10 heures.

*Le président*

**MICHEL BISSONNET**